

École élémentaire des Petites Maisons Saint Martin d'Uriage
Compte-rendu de la réunion du premier conseil d'école
Séance du 21 octobre 2021

Le conseil d'école s'est réuni le jeudi 21 novembre 2021 de 18h à 21h dans la salle de classe 2.

Étaient présents :

- Mme GIGNOUX, adjointe à l'éducation
- Mmes les parents d'élèves
- Mmes et M. les enseignants
- Mme ORLANDO, responsable périscolaire
- M. GAY, DDEN

Absents :

- Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale
- M. le Maire
- Mmes les représentantes du RASED
- Mme ROUVIÈRE, temps partiel

L'ordre du jour a été abordé comme suit :

• **Point fonctionnement de l'école**

• Équipe et effectifs :

Cette année 3 nouveaux enseignants :

-Christophe PENZINI a été nommé pour compléter les temps partiels de Mme ARNAUD le lundi et Mme ROUVIÈRE le mardi,

-Hugo BOURCEY a été nommé pour compléter le mi-temps de Mme PASQUIER,

-Christine PASQUIER a été nommée pour assurer la direction de l'école en remplacement de M. DUPRÉ.

Les intervenants en sport et musique sont :

-Marianne CROUVEZIER qui intervient en EPS pour chaque classe 1H les mardis et jeudis

-Chloé NESPOULET qui intervient en musique pour chaque classe 45 min les lundis et mardis. Chloé est enceinte et s'arrêtera à Noël. Elle sera remplacée si une personne est disponible. Les parents d'élèves se proposent pour relayer l'information et essayer de trouver un intervenant qualifié.

Cette année nous accueillons 264 élèves qui sont répartis dans 10 cours simples.

		CP A S. Prunier	CP B C. Solinas	CE1A P. Dupré	CE1 B I. Prunier	CE2 Ch. Pasquier	CE2 C. Arnaud	CM1 C. Jarry	CM1 K. Armand	CM2 C. Rouvière	CM2 M. Paulus
<i>CP</i>	<i>49</i>	<i>25</i>	<i>24</i>								
<i>CE1</i>	<i>44</i>			<i>22</i>	<i>22</i>						
<i>CE2</i>	<i>60</i>					<i>30</i>	<i>30</i>				
<i>CM1</i>	<i>58</i>							<i>29</i>	<i>29</i>		
<i>CM2</i>	<i>53</i>									<i>27</i>	<i>26</i>
total	264	25	24	22	22	30	30	29	29	27	26

• **cours simples**

• Élection des délégués des parents

La participation a été de 63,74%.

Réponse aux questions des parents : Il a été adopté au conseil d'école du 5 novembre 2019, le vote exclusif par correspondance. Ce point sera inscrit dans le règlement intérieur de l'école.

- Service civique

Une demande pour l'emploi d'une personne en contrat service civique pour 26h à l'école a été faite en concertation avec le service périscolaire et la mairie ; la mairie pouvant proposer à cette personne un contrat complémentaire pour intervenir au niveau du périscolaire. L'objectif est de proposer un emploi comprenant plus d'heures. A ce jour, aucune candidature. La demande va être renouvelée.

- AESH = Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap

Tous les postes sont pourvus : 3 AESH interviennent auprès de 5 élèves ; 1 AESH mutualisée pour 14h partagées entre 2 enfants et 2 ½ AESH individuelles pour 54h pour 3 enfants.

C'est la MDA= Maison Départementale de l'Autonomie qui a compétence pour déterminer la mutualisation des AESH.

Le PIAL= Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé se charge d'affecter les AESH et arrête leurs emplois du temps. Pour l'école, le PIAL est au collège La Moulinière à Domène. Il est placé sous la responsabilité de l'IEN. C'est l'école qui estime les besoins et qui organise la répartition des heures des AESH mutualisées sur le temps scolaire en fonction du degré d'autonomie des élèves.

Une rencontre entre les parents, l'enseignant et les AESH a eu lieu pour tous les élèves bénéficiant de ce dispositif.

- Le RASED= Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté

Le RASED fait partie du Pôle Ressource piloté par l'IEN.

Le RASED rassemble 1 psychologue scolaire et des professeurs des écoles spécialisés dans des aides à dominante pédagogique ou rééducative.

Réponse aux questions des parents : la psychologue scolaire, Mme AMANATI part à la retraite en décembre et on ne sait pas si elle sera remplacée. C'est le rectorat qui gère les psychologues scolaires en coordination avec l'IEN.

- Liaison école/collège

Les enseignants du cycle 3 rencontreront et travailleront avec les enseignants du collège au cours de l'année.

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur est lu et adopté à l'unanimité.

- Point école/famille

- Sécurité

2 exercices incendie sont à réaliser dans l'année.

Le 1^{er} a eu lieu le 24 septembre 2021. Tout le monde était au courant. Toutes les classes sont sorties en 3min15, dans le calme, pour aller se ranger sur le terrain de sport.

Le 2^{ème} exercice sera réalisé en début d'année et seuls les enseignants seront avertis.

Le plan Vigipirate est porté au niveau « sécurité renforcée-risque attentat » depuis le 5 mars 2021. Ce qui implique qu'une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

PPMS : 3 exercices PPMS seront également réalisés sur l'année (ils portent sur des risques liés à l'environnement tels que nuage toxique, tremblement de terre, tempête, intrusion).

Un exercice attentat/intrusion sera mis en place au mois de novembre. Les élèves seront prévenus. L'objectif est de promouvoir et développer une culture de la sécurité et d'acquiescer des automatismes.

COVID : le protocole sanitaire est au niveau 1 ce qui implique :

- accueil en présentiel de tous les élèves
- maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains :

Le lavage de main est réalisé à l'entrée le matin, l'après-midi, à chaque récréation ; du gel est utilisé avant chaque sortie en récréation.

Réponse aux questions des parents : Les portes et les fenêtres restent ouvertes ; jusqu'à maintenant le temps le permettait ; les enseignants restent attentifs au bien-être des enfants et à leurs remarques en particulier s'ils se trouvent vers une fenêtre ou une porte ouverte.

- Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour tous les élèves à compter du collège
- Limitation des regroupements importants
- Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service
- les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur

La fermeture de la classe est toujours réalisée dès le 1^{er} cas et les apprentissages se poursuivent à distance.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent la directrice.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est obligatoire.

- Communication avec les familles

Les moyens de communication entre les familles et l'enseignant(e) sont le cahier de liaison, à privilégier, le mail ou la messagerie du blog de chaque classe et enfin le téléphone en cas de besoin ou d'urgence.

Chaque enseignant précise lors de la réunion de rentrée les modalités de communication qu'il souhaite mettre en place.

Un blog général « toutemonannée » a été mis en place à la rentrée pour communiquer les informations d'ordre général de l'école, informations qui sont aussi affichées au tableau d'affichage. Cette partie du blog est accessible à tous.

Un blog « toutemonannée » a aussi été créé pour chaque classe avec obligation d'un mot de passe pour y accéder. Chaque enseignant est responsable de ce qui est mis sur ce blog. Une autorisation préalable a été demandée en début d'année pour la publication des photos. Au mois de novembre de l'année scolaire suivante, soit en novembre 2022, toutes les publications ainsi que les photos seront détruites. Les photos ne sont pas téléchargeables. La directrice peut afficher une publication sur les blogs particuliers mais n'a pas d'accès sur les messages et le contenu de chaque blog particulier.

- Coopérative scolaire

Les enseignants remercient l'APE pour le versement de 2000 euros soit 200 euros pour chaque classe.

Les enseignants remercient aussi les parents pour leur participation à la coopérative scolaire en début d'année et la mairie pour le versement des 60% de la subvention projet.

Cet argent permet le financement de nombreuses activités en classe.

- Point pédagogique

- Évaluations Nationales CP-CE1

Elles se sont déroulées du 13 au 24 septembre 2021

En CP : Elles se composent de **cinq séquences** de 8 à 12 minutes chacune : **trois en français** et **deux en mathématiques**.

En français : elles portent sur la **connaissance des lettres, la manipulation de syllabes et de phonèmes et sur la compréhension de la langue orale.**

En mathématiques, les élèves sont évalués sur **l'étude et l'utilisation des nombres jusqu'à dix** (lecture, écriture, dénombrement, comparaison, position, résolution de problèmes) et sur **la géométrie.**

Un second temps d'évaluation à mi-parcours doit se tenir du lundi 17 janvier au vendredi 28 janvier 2022

En CE1 : Elles se composent de **cinq séquences : trois en français** (deux séquences collectives de 12 et 13 minutes et une séquence individuelle de lecture de deux fois une minute) et **deux séquences en mathématiques** de 15 minutes.

En français : elles portent sur la **maîtrise de la lecture, de l'écriture et la compréhension du langage oral et écrit.**

En mathématiques, elles portent sur la **compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul en ligne, la résolution de problèmes et l'observation de figures géométriques.**

La fiche de restitution des résultats de l'élève a été modifiée. Les compétences ont été regroupées par familles et les résultats sont présentés sous la forme d'un radar (toile d'araignée) décrivant le profil de l'élève.

Les résultats ont été communiqués aux parents. Une analyse sera faite en lien avec les collègues de maternelle afin d'adapter les enseignements aux constats faits.

- APC= Activité Complémentaire Pédagogique

Ces activités sont ciblées sur l'aide aux élèves en difficulté en français et/ou en maths. Elles ont lieu les lundis, mardis, jeudis, vendredis en fin de journée après autorisation par les parents.

3. Projet d'école

Réponse aux questions des parents : l'équipe est en attente des directives pour retravailler le projet d'école. Elle devrait en faire le bilan et une réflexion devrait être menée tout au long de l'année pour élaborer un nouveau projet.

Dans l'attente de plus d'informations à ce sujet, c'est le projet actuel qui est poursuivi. Les axes sont :

-Amélioration des résultats au regard des compétences du socle

-Ecrire

Copier de manière experte en développant des stratégies de copie pour dépasser la copie lettre à lettre.

Varié les situations d'écriture

Produire des écrits en s'appropriant une démarche

Recourir à l'écriture pour réfléchir et pour apprendre

-Comprendre et s'exprimer à l'oral

Écouter pour comprendre

Parler en prenant en compte son auditoire

Organiser son propos

Le travail lié à ces axes se fait au quotidien dans les classes, avec pour but : la réussite de tous. Nous n'avons pas eu le loisir de nous réunir afin d'imaginer les actions de l'année.

-Éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste

-Améliorer la cohérence du parcours citoyen.

Renforcer les compétences personnelles et relationnelles des enfants.

-Diversifier et élargir les domaines artistiques abordés

Les parcours culturels et artistiques restent totalement liés à l'évolution de la crise sanitaire.

De nombreux projets sont à l'étude et certains ont déjà eu lieu.

-Réponses aux exigences d'une école inclusive- Élèves à besoins particuliers

- RASED et AESH vu précédemment

- Matériel spécifique :

L'équipe a fait le choix d'investir dans du matériel spécifique pour environ 1000 € ; matériel qui pourra aussi être proposé à tous les enfants. Il s'agit d'assises spécifiques : coussins, tabourets oscillants, casques anti-bruit, timers, sabliers....

- **Protocole** mis en place pour :

prendre en charge les difficultés des élèves et gérer les élèves en équipe : avec les enseignants, les AESH, le personnels du périscolaire, aménager des temps spécifiques

Le protocole s'appuiera sur le règlement de la classe permettant le vivre ensemble et les enseignants le travailleront de façon générale. Dans ce cadre-là, les sanctions définies de façon concertées seront précisées lors du non-respect des règles.

Les sanctions prises en fonction des faits commis sont clairement énoncées, prévisibles car connues de tous et non soumises à l'arbitraire de l'adulte.

La sanction doit avoir pour finalité :

d'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences

de lui rappeler le sens et l'utilité des règles de vie en collectivité

de lui permettre de s'améliorer en faisant une réparation

Réponse aux questions des parents : Dans les sanctions construites avec les élèves, la privation de droit pour un temps donné peut être acté : dans la classe comme dans l'école, il est possible de priver de façon partielle et pour un temps donné un élève de l'exercice d'un droit : droit de circuler dans la classe, droit d'effectuer une responsabilité, droit de jouer au foot et droit de récréation pendant un temps limité.

-Vie scolaire

Accueillir, instaurer un climat de confiance

Communiquer sur le travail réalisé dans les classes par l'intermédiaire du blog, par des rencontres avec les parents si le protocole le permet, par des expositions.

- Projets de l'année

-Projets culturels et artistiques

La bibliothèque : pour **toutes** les classes : gratuit

Le Belvédère : expositions : pour **toutes** les classes : gratuit

Les musiciens du Louvres : 3 classes en ont profité en oct : gratuit

Le musée de peinture de Grenoble : gratuit

Le cinéma de Vizille : 3,4€ par enfant

Le concert : les 4 saisons de Vivaldi pour **toute** l'école pour Noël (7€ par enfant soit 1848€)

La Rampe : spectacle de danse pour 2 classes le 3 février : 5€ par enfant

Prix des incorruptibles pour **toutes** les classes (700€)

Journaux : Petits Quotidien -Mon quotidien (154€ - 97€)

-Projets sportifs

Raquettes : découverte 1 séance pour les 2 CP et les 2 CE1 (510€)

Orientation : 3 séances pour les CE2

et sciences: 1 séance pour les CE2 (3240€)

Séance orientation et découverte du milieu montagnard au printemps pour les 2 CP et les 2 CE1 (630€) à la journée.

Skating : 8 séances pour les CM1-CM2

Vélo : 4 séances pour les CE2 en fin d'année (900€)

Danse : intervention d'une danseuse de la troupe de GALLOTTA 8 ou 10 séances pour 1 CE1 et 1 CP (1820€).

Courseton : **pour tous** : gratuit - Mme IFTISSEN se propose de collaborer à l'entraînement des élèves.

Grimper dans les arbres : liaison sport-écologie (4200€(6 classes)- 3000€ (4 classes))

-Projet humaniste

Info/intox : projet impulsé par la bibliothèque ; intervention de 2 journalistes pour les CM2 : présentation par les enseignants du projet. : gratuit

Permis du net : CM2 : gratuit

Permis piéton : CM1 : gratuit

Permis vélo CM2 : gratuit

Animation déchets : CM1 : gratuit

Ligue pour les oiseaux : 3 séances avec construction de nichoir : CE2-CM2 (800€)

Projet jardinage avec M. VERGER souhaité par les enseignants. Une demande sera faite en direction de la mairie pour que M. VERGER puisse intervenir sur toute l'école en 2 ans.

Réponse aux questions des parents : Il n'y aura pas de classe transplantée pour les CM2. Mme BONNET-MACHOT regrette l'absence d'une telle classe. À la place, et suite à la très bonne expérience de l'année dernière, les enseignantes proposeront une semaine dédiée au sport en liaison avec les différents projets de l'année. Ce projet est en cours de réalisation.

Point école/mairie

- Rénovation de l'école : intervention de Mme GIGNOUX .

La Commune de Saint-Martin d'Uriage va s'engager dans une opération d'amélioration énergétique et fonctionnelle du bâtiment principal de l'école pour une somme de 2 millions d'euros dès cet été. La transition énergétique envisagée sur ce bâtiment va permettre une réduction importante des consommations d'énergie et l'amélioration des conditions d'accueil (chauffage, acoustique, renouvellement de l'air..) des élèves et des enseignants ; amélioration qui devra se réaliser sans toucher à la surface.

La phase d'élaboration du programme se déroulera d'octobre à décembre 2021. Il s'agira d'un travail sur plan suivi de l'élaboration des besoins, au printemps.

La mairie souhaite associer les différents utilisateurs du site au travers d'ateliers et de moyens de communication afin de connaître et comprendre le fonctionnement du bâtiment.

Dans ce cadre-là, les élèves ont été invités à raconter, pendant les vacances d'automne, l'école du futur, à trouver 3 mots désignant l'école idéale et à transmettre leurs idées aux enseignants au retour des vacances. L'atelier prévu jeudi 25 novembre à 17h30 restituera le travail fourni par les enfants ainsi que le travail de l'atelier du mois d'octobre

- Points sur les travaux à court terme :

Les travaux sont régulièrement effectués, les enseignants remercient le personnel du service bâtiment pour leurs interventions.

L'installation d'eau tiède a été actée et doit être réalisée dans les mois à venir.

La plantation d'arbres faisant suite au projet des CM2 de l'année dernière est prévue en décembre. Elle aura lieu en présence des enfants auteurs du projet.

- Point informatique :

Le dossier déposé l'année dernière auprès du Ministère dans le cadre du « Socle numérique des écoles élémentaire » a été retenu. Ce qui signifie que la commune a obtenu un co-financement de l'État pour l'acquisition d'équipement numérique, de services et ressources numériques et d'accompagnement.

Dans ce cadre-là, la mairie a commandé :

- 3 VidéoProjecteurs Interactifs,
- 3 caméras et visualiseurs de documents,
- des ampoules pour les vidéoprojecteurs
- 1 ordinateur portable

- Animations

- L'APE met en place de nombreuses animations au cours de l'année afin de recueillir des fonds qui permettent de financer les projets des enseignants.
 - vente de ravioles : 2 opérations prévues
 - vente de sapins à Noël
 - kermesse : proposition est faite de la réaliser un vendredi soir.

Réponse aux questions des parents : l'opération sablés peut avoir lieu avec les CP-CE1 si le protocole reste au niveau 1

- La mairie a proposé la mise en place de 2 sapins dans les cours de l'école à Noël

La séance est levée à 21h

La Présidente de séance
Mme PASQUIER



La secrétaire de séance
Mme DUPRÉ

